

---

## LA FORMATION

---

### **Réforme 2018. Muriel Pénicaud lance une transformation en profondeur de la formation professionnelle**

La ministre du travail a dévoilé, le 5 mars 2018, les grands axes de la future réforme de la formation professionnelle autour de la monétisation du compte personnel de formation (CPF), d'une gouvernance simplifiée et de la collecte de la contribution formation par les Urssaf.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 2-3)

### **Formation en situation de travail : La FEST fait bouger les lignes**

L'idée était née en 2015 de la volonté d'encourager la formation dans les très petites entreprises, réticentes à laisser partir en stage leurs collaborateurs. Mais le programme FEST (Formation en situation de travail) va bien plus loin qu'une formation sur poste. Plus loin même que le tutorat. Il instaure une relation fructueuse entre un référent (lui-même dûment formé) et un apprenant. Le premier doit observer et analyser les pratiques du second, l'amener à exprimer lui-même ce qui pourrait être amélioré, afin de trouver de concert une façon d'agir plus efficace. L'idée va vite pris du champ, des TPE aux petites équipes, jusqu'à celles d'un groupe comme Enedis, par exemple. Avec des participants qui se sont pris au jeu de la proactivité.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 9-14)

### **Mieux intégrer les nouveaux embauchés : qu'est-ce-que le ONBOARDING ?**

Fidéliser les nouvelles recrues, l'enjeu est de taille pour les entreprises qui dépensent des sommes importantes pour embaucher. C'est pourquoi elles sont de plus en plus séduites par le "onboarding" digital, qui permet aux nouveaux arrivants de mieux comprendre leur environnement de travail et la culture de l'entreprise.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 16)

### **Formation en situation de travail : une expérimentation pour penser compétences**

La récente 15e Université d'hiver de la formation professionnelle s'est intéressée à l'expérimentation sur les formations en situation de travail (Fest) conduite par la DGEFP avec les partenaires sociaux et l'appui de l'Anact. L'enjeu ? Revisiter les formats pour une certaine formalisation de l'informel.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 24-25)

### **Compétences transversales, clés de mobilité**

Comment la renaissance des compétences transversales peut-elle favoriser les mobilités professionnelles ? Comment renforcer le "pouvoir d'agir" des personnes ? Illustration de l'identification, de la formalisation et de la structuration des compétences transversales à travers des démarches de certification, des outils et des expérimentations.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 26-27)

### **Programme HOPE dans les Haut-de-France : des migrants formés et déjà intégrés dans le monde du travail**

Le programme Hope qui s'ouvre au niveau national pour insérer les réfugiés dans l'entreprise a débuté dans les Hauts-de-France. Retour sur les premiers pas d'un dispositif qui bouscule les collaborations habituelles.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 32-33)

### **Portrait : Denis Cristol fabricant de démocratie**

Sa fonction ? Directeur de l'ingénierie et des dispositifs de formation du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Ce qu'il inscrirait sur sa carte de visite s'il en avait une ? Formateur. Ou pédagogue. Portrait d'un discret prolifique.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 940, 15/03/2018, p. 35-35)

### **Harcèlement sexuel au travail. Quelle réponse formation ?**

Depuis l'affaire Harvey Weinstein, producteur accusé de harcèlement, agressions ou viols par des dizaines d'actrices à Hollywood à partir d'octobre 2017, les langues se libèrent. 20% des femmes sont victimes de harcèlement sexuel au travail, dix viols ou tentatives de viol y ont lieu chaque jour en France. L'Association de lutte contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) annonçait le 1er février 2018 qu'elle était contrainte de suspendre son accueil téléphonique pour se réorganiser devant le flux de demandes. Cette association est un point d'appui clé pour les syndicats, elle accompagne et forme les équipes. Inffo formation consacre son dossier à la réponse formation à apporter au harcèlement sexuel au travail.

(à lire dans : *Inffo formation (l')*, n° 939, 01/03/2018, p. 9-14)

### **L'autorité formative : bienveillance et autonomie durable**

L'objet de cet article est de proposer une réflexion, conduite d'un point de vue philosophique, sur la nécessité de repenser ce qui sera ici appelé l'"autorité formative", autrement dit la capacité du formateur à "faire autorité" auprès des adultes qu'il forme. Ce propos s'inscrit dans une thématique de recherche plus vaste, visant à penser l'autorité non plus de façon sectorielle (dans l'école, dans la famille, dans la société politique) mais comme une condition de possibilité du fonctionnement humain social dans son ensemble. Ce point sera affiné dans le développement qui s'appuiera essentiellement sur des publications philosophiques contemporaines, ayant en commun de prendre acte du "fait libéral" (la légitimité acquise par le principe des libertés individuelles) et de l'"individualisme" (reconnu en droit et comme principe d'organisation de la "société des individus"), et de penser ensuite les conditions de possibilité d'une transmission des savoirs (au sens large).

(à lire dans : *Education permanente*, n° 214, 03/2018, p. 215-224)

## **L'engagement de l'apprenant adulte en formation obligatoire**

Après avoir analysé la place de l'obligation dans la formation professionnelle continue en France, les auteurs présentent une recherche empirique qui s'intéresse, dans une approche psycho-pédagogique, aux effets de l'obligation de se former sur le sujet adulte apprenant, en termes d'engagement. Ils montrent également dans quelle mesure l'apprenance, cet "ensemble de dispositions favorables à l'acte d'apprendre dans toutes les situations", est alors un moteur ou un frein.

(à lire dans : *Education permanente*, n° 214, 03/2018, p. 203-214)

## **Jouer/travailler [dossier]**

*Au sommaire de ce dossier :*

- Introduction au dossier : Jouer / Travailler : état des débats actuels.
- L'enseignement pris à partie : étude d'un phénomène de déludicisation.
- Jouer à travailler dans un parc d'attraction.
- Le jeu de télé-réalité comme fabrique du consentement aux principes du travail néolibéral.
- Jouer comme travail : le travail de jeu de comédien.
- Georges Bataille, la mort et le jeu. Souveraineté du jeu et normativité du travail.
- " Repenser la distinction entre travail et jeu". À propos d'Arwid Lund, " Playing, Gaming, Working and Labouring : Framing the Concepts and Relations ".
- L'ascension du jeu au travail: The gamification of Work, e, théories et en pratiques, de Emmanuelle Savignac.

(à lire dans : *Travailler*, n° 39, 2018, p. 7-160)

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

---

## **L'ACTUALITE DE VOS SECTEURS**

---

### **ADMINISTRATION – FONCTION PUBLIQUE (Statut, organisation)**

#### **Textes officiels**

#### **Circulaire du 20 mars 2018 relative à l'application du III de l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique**

Plusieurs situations récentes ont mis en évidence les difficultés que soulève l'application du III de l'article 11 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, qui soumet à une obligation de dépôt d'une déclaration de situation patrimoniale et d'une déclaration d'intérêts les dirigeants des établissements publics à caractère industriel et commercial et un grand nombre de dirigeants d'entreprises publiques, y compris des sociétés d'économie mixte. Cette circulaire vise à mettre en place un dispositif renforcé de suivi de ces obligations de déclaration.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 26/03/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir\\_43203.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43203.pdf)

## **Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique**

La présente circulaire précise la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République, le 25 novembre 2017, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique. Elle s'inscrit en cohérence avec l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 et les textes associés.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 21/03/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir\\_43173.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43173.pdf)

### **Articles**

#### **Les fonctionnaires, voilà l'ennemi**

Propageant la plus grande confusion entre rentabilité à des fins particulières et efficacité au bénéfice de tous, le gouvernement français veut délégitimer un peu plus l'État social, qui fut pourtant gage d'émancipation pour de nombreuses générations. Après avoir multiplié les cadeaux fiscaux aux vrais privilégiés, il tente de dévier l'attention sur la fonction publique.

(à lire dans : *Monde diplomatique (le)*, n° 769, 04/2018, p. 1 ; 10-11)

#### **Le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux**

Les ingénieurs territoriaux sont recrutés soit par concours (externe et interne), soit par promotion interne (après examen professionnel ou non selon le cas).

Les candidats aux concours externes doivent être titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte, ou d'un diplôme scientifique ou technique de niveau bac + 5 équivalent.

Les ingénieurs territoriaux sont susceptibles d'exercer leurs fonctions dans des structures différentes selon leur grade.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 66-67)

#### **Des accords pour atteindre les 1 607 heures**

Un an après sa publication, la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique conforte les collectivités dans leur révision du temps de travail, sans apparaître déterminante.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 26-28)

#### **La revalorisation du statut des ATSEM**

À la suite de rapports du CSFPT, de deux inspections générales, et des engagements du gouvernement, deux décrets actualisent les missions des ATSEM et modifient l'organisation des concours d'agent de maîtrise et d'animateur.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1575, 20/03/2018, p. 6-7)

#### **Bourses de l'emploi : pourquoi le nombre d'annonces explose**

Le baromètre annuel 2014-2017 des bourses de l'emploi des centres de gestion, que « La Gazette » publie en exclusivité, montre une croissance continue des annonces de déclarations de vacances ou de créations de postes. Les employeurs s'attellent plutôt à alléger leur masse salariale, est-ce surprenant ? Pas tant que cela. Éléments d'explication.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 12-13)

### **Les autorisations spéciales d'absence**

Les représentants syndicaux ont droit à une autorisation d'absence pour participer à des réunions convoquées par l'administration ou à des négociations. Dans le silence des textes législatifs et réglementaires, l'autorité territoriale apprécie les fêtes pour lesquelles une permission est accordée aux agents. Le code général des collectivités territoriales prévoit l'octroi d'autorisations d'absence aux membres d'un conseil municipal (art. L. 2123-1).

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 66-67)

### **La mobilité dans la fonction publique [Dossier]**

"L'accès des fonctionnaires de l'Etat, des fonctionnaires territoriaux et des fonctionnaires hospitaliers aux deux autres fonctions publiques, ainsi que leur mobilité au sein de chacune de ces trois fonctions publiques, constituent des garanties fondamentales de leur carrière", affirme l'article 14 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Pourtant, tous ceux qui ont souhaité faire valoir ce droit savent qu'il s'agit d'un parcours non dépourvu d'embûches. Quant à la mobilité entre secteur public et secteur privé, elle a fait l'objet, ces dernières années, de nombreux changements de pied des gouvernements successifs entre volonté de faire respirer l'administration et crainte des conflits d'intérêts. Forme spécifique de mobilité géographique, le droit au retour des fonctionnaires originaires d'outre-mer, adopté récemment sans controverses, pose pourtant des questions délicates.

*Au sommaire :*

- Existe-t-il un droit à la mobilité ? Emmanuel Aubin
- La mobilité dans le droit de la fonction publique territoriale. Guillaume Glénard
- La mobilité entre le secteur public et le secteur privé : évolution ou agitation ? Antony Taillefait
- La priorité au retour des fonctionnaires "ultramarins". Mathieu Maisonneuve

(à lire dans : *Actualité Juridique. Droit Administratif*, n° 10/2018, 19/03/2018, p. 545-570)

### **Un aménagement des élections professionnelles**

Un décret du 31 janvier 2018 aménage les règles d'élection et de fonctionnement des comités techniques, CAP et commissions consultatives paritaires. Deux projets, repoussés par cet instance, rattachent les assistants socio-éducatifs et éducateurs de jeunes enfants à la catégorie A pour les élections et réorganisent les groupes hiérarchiques.

(à lire dans : *Lettre de l'employeur territorial (la)*, n° 1574, 13/03/2018, p. 6-7)

### **Le jour de carence pour maladie**

La journée de carence en cas d'arrêt maladie est rétablie depuis le 1er janvier 2018 pour les agents publics. Explication du mécanisme de cette retenue sur la rémunération.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018)

### **Les transformations silencieuses du dossier**

Le dossier individuel, depuis sa création par l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905, protège les fonctionnaires du risque de dérive de l'administration vers une gestion arbitraire de leur carrière. Pourtant, même éclairé par certaines décisions du Conseil d'État, le régime juridique applicable au dossier est traversé par des tensions, encore alimentées par des textes récents. Par ailleurs, avec la généralisation des traitements automatisés de données à caractère personnel que sont les systèmes d'information en ressources humaines (SIRH), se pose une question simple : le contrôle par l'agent des informations dont dispose l'administration à son sujet ne serait-il pas mieux assuré par la suppression du dossier, à l'exception de sa partie disciplinaire, au profit d'une pleine effectivité des droits issue de la loi "informatique et libertés" que détient chaque agent sur ses données personnelles ?

(à lire dans : *Actualité Juridique. Fonctions Publiques*, n° 2, 03/2018, p. 71-77)

### **Quel(s) lieu(x) pour (télé)travailler efficacement ?**

Il n'y a plus de « bon » lieu de travail en soi. Tout dépend de la nature de la tâche qu'on doit y effectuer. L'idée de chercher et de mettre en place des lieux de travail qui conjuguent proximité et efficacité se posent donc de plus en plus aux employeurs. Les tiers lieux se développent ainsi comme une alternative judicieuse au classique « bureau ».

(à lire dans : *Lettre du cadre territorial (la)*, n° 516, 03/2018, p. 54-55)

### **Élections professionnelles : les nouvelles modalités d'organisation du scrutin**

Fixées au 6 décembre 2018 pour les trois versants de la fonction publique, les élections professionnelles connaissent plusieurs modifications.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 56)

### **Lanceurs d'alerte : de nouvelles obligations pour les collectivités**

Procédures et recueil de signalements, publicité..., les collectivités sont tenues de mettre en place un dispositif particulier et d'en informer les agents.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 62-63)

### **Recrutement sans concours : ne pas oublier le contingent obligatoire**

Depuis 2017, les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent plus recourir aux emplois aidés. En revanche, ils peuvent et même doivent recruter des personnes en difficulté dans le cadre des parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, d'État et hospitalière.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 68)

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – LOGEMENT – TRANSPORTS**

### **Articles**

#### **Vélib', l'"accident industriel"**

Smovengo devait avoir installé un millier de stations de vélos partagés fin mars. Nul ne sait quand l'opérateur, qui met en cause son prédécesseur JCDecaux et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM), tiendra parole.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° *Supplément Eco & entreprise*, 28/03/2018, p. 2)

#### **Contrôleur Airbnb : entre conseil et répression sur les meublés touristiques**

Inexistants il y a encore une dizaine d'années, les agents chargés de contrôler le respect de la réglementation en matière de locations de courte durée se multiplient.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 30)

#### **Choisir entre bail emphytéotique et bail à construction**

Nombre de communes possèdent, dans leur patrimoine privé, des terrains nus ou des bâtiments susceptibles d'être valorisés par des constructions ou par des aménagements.

Le bail emphytéotique et le bail à construction présentent à première vue des similitudes mais un examen plus approfondi révèle de vraies différences. Si l'opération projetée porte sur l'édification à titre principal d'un bâtiment, la conclusion d'un bail à construction permettra de s'assurer de la pérennité de l'usage qui en sera fait.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 58-59)

### **Les organismes HLM dans l'impasse financière**

Les bailleurs sociaux, qui doivent baisser leurs loyers, attendent les compensations promises par l'Etat.

(à lire dans : *Monde (le)*, n° Supplément Eco & entreprise, 20/03/2018, p. 4)

### **Prévention de la délinquance : un guide pour expérimenter la descente à la demande dans les bus**

Dans le contexte de lutte contre les violences faites aux femmes, le ministère des Transports publie un guide rassemblant des bonnes pratiques afin de soutenir la mise en place des arrêts à la demande dans les réseaux de bus. Une vidéo résume la démarche.

<https://www.youtube.com/watch?v=URge9YbyehA>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20-%20Descente%20busv2.pdf>

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com* – Club prévention sécurité, 13/03/2018)

### **Jeux olympiques : quel intérêt pour le bassin d'accueil ?**

Alors que Paris vient d'obtenir l'organisation des JO 2024, le recul pris sur les éditions de Grenoble et d'Albertville démontre que l'héritage des Jeux est encore très présent.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 36-37)

### **Smart city, un modèle pour la ville de demain ?**

Les craintes liées au numérique et à l'exploitation des données auront-elles raison de la smart city ? La ville intelligente, bien souvent avancée comme le modèle de la ville de demain, peine toujours à convaincre. Un cadre législatif ou de régulation doit encore être établi pour maîtriser le numérique et éviter certaines dérives.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 12-13)

### **Le foncier, une préoccupation croissante**

L'ouverture et la profusion des données foncières transforment la prospection foncière. De nouveaux outils apparaissent, de plus en plus performants, permettant de libérer du temps pour l'analyse et la mise en œuvre des politiques d'aménagement. Parmi eux, Urbansimul a été développé pour répondre plus particulièrement aux préoccupations des décideurs publics et à leurs prestataires.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 26-28)

### **Dix conseils pour...faciliter la mobilité face à tous types de handicaps**

Il n'existe pas de normes réglementaires d'accessibilité pour le handicap mental, cognitif et psychique, mais les communes et les autorités organisatrices de la mobilité ont des solutions pour faciliter la mobilité de ces usagers particuliers.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 36-37)

## **COLLECTIVITES TERRITORIALES – INTERCOMMUNALITE**

### **Articles**

#### **"Il n'y a plus de place en politique pour des militants"**

Maire de Sevran depuis 2001, Stéphane Gatignon démissionne pour protester contre l'insuffisance des politiques publiques en banlieue. Entretien avec l'édile.

(à lire dans : *Monde (le)*, 29/03/2018)



### **Que reste-t-il de la République décentralisée ?**

Réforme girondine : en 2003, Jean-Pierre Raffarin introduisait la décentralisation au cœur de la très jacobine Constitution de la Ve République, consacrant ainsi dans la loi des lois le droit à l'expérimentation et les collectivités à statut particulier.

Fiscalité locale remplacée par des dotations en chute libre, contrôle des dépenses, addition de coupes budgétaires réduisant les marges de manœuvre des collectivités... Quinze ans après, le bilan est très mitigé.

Entretien avec Michel Bouvier : "Cette réforme n'a pas empêché la lente érosion de l'autonomie fiscale"

Le pouvoir entend cependant ouvrir de nouvelles libertés locales. Dopé par l'expérience corse, le droit à la différence territoriale devrait figurer en bonne place dans la révision constitutionnelle que prépare Emmanuel Macron.

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35429196/l-ambition-contrariee-de-la-revision-constitutionnelle-raffarin>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35429200/-cette-reforme-n-a-pas-empeche-la-lente-erosion-de-l-autonomie-fiscale>

<http://www.lagazettedescommunes.com/555602/une-decentralisation-a-lossature-financiere-fragile/print/?abo=1>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35429207/des-pistes-pour-redonner-des-couleurs-aux-libertes-locales>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 32-40)

### **Les élus LRM veulent accélérer la réforme du Grand Paris**

M. Macron cherche la martingale institutionnelle pour réformer l'Ile-de-France sans provoquer la fronde des élus départementaux. Mais il est aussi pressé par les parlementaires de La République en marche (LRM) de ne pas renoncer au scénario de la suppression des départements de la petite couronne parisienne, d'autant que les militants LRM y sont favorables.

(à lire dans : *Monde (le)*, 18/03/2018, p. 10)

### **La citoyenneté : une exigence moderne**

Le dossier comprend les parties suivantes :

- Conseils de quartier et de village : la démocratie à portée de main
- Concertation publique et ZAD : les limites de la démocratie participative
- Passeport pour le civisme : le pari de l'éducation
- Cérémonie d'accueil : bienvenue chez vous
- Distinction : honorer les citoyens impliqués

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 19-26)

### **Comment lutter contre le gaspillage à la cantine ?**

Le "guide d'accompagnement pour la réduction du gaspillage alimentaire", publié par l'Andev, Agores, Sodexo et la Ligue de l'enseignement, pointe en 11 fiches tous les maillons de la chaîne anti-gaspi dans la restauration scolaire. Certains établissements ont forgé une panoplie d'outils efficaces dont l'utilisation se généralise peu à peu.

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 95, 03/2018, p. 14-15)

## DROIT ET INSTITUTIONS

### Articles

#### **La motivation des actes administratifs**

L'autorité administrative qui prend une décision individuelle défavorable ou dérogatoire aux lois et règlement soit obligatoirement la motiver. Un impératif de transparence que sanctionne le juge.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 54-55)

## ECONOMIE – FINANCES – CONTRATS PUBLICS

### Textes officiels

#### **Note d'information [du 26 mars 2018] relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2018**

Cette note a pour objet de présenter les informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2018 et les nouvelles dispositions afférentes à la fiscalité locale prévues notamment par la loi de finances pour 2018 et par la loi de finances rectificative pour 2017.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 30/03/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir\\_43213.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43213.pdf)

#### **Instruction interministérielle relative à la mise en œuvre des articles 13 et 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**

Cette instruction apporte des précisions quant à la mise en œuvre des contrats Etat-collectivités dans le cadre de l'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 22/03/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir\\_43175.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43175.pdf)

#### **Note d'information du 7 mars 2018 Instruction relative au rapport sur l'application par les collectivités territoriales du droit de l'Union européenne relatif aux aides publiques octroyées aux entreprises chargées de la gestion d'un service d'intérêt économique général (SIEG)**

La présente instruction vise au recueil des compensations versées par les collectivités territoriales et leurs groupements en 2016 et 2017, dans le cadre de mandats de service d'intérêt économique général (SIEG). La réglementation relative aux compensations octroyées pour la réalisation d'un service d'intérêt économique général (SIEG) fixe l'obligation, pour les États membres, d'établir tous les deux ans un rapport sur l'application de cette réglementation. La prochaine échéance de remise du rapport à la Commission européenne est fixée au 30 juin 2018. Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les collectivités territoriales et leurs groupements sont amenés à créer des SIEG. L'élaboration du rapport nécessite donc d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des SIEG créés par les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que des compensations versées dans ce cadre. La présente instruction rappelle ces obligations de rapport et en précise le contenu.

(à lire dans : *circulaires.legifrance.gouv.fr*, 14/03/2018)

[http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir\\_43154.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43154.pdf)

## Articles

### **Déficit : la France enfin dans les clous de l'UE**

Pour la première fois en dix ans, Paris redescend sous la barre des 3 %, grâce à une croissance soutenue.

(à lire dans : *Monde (le)*, 27/03/2018, p. 7)

### **Fiscalité de l'urbanisme (2/11) : taxe d'aménagement : communale ou intercommunale ?**

La part « locale » de la taxe d'aménagement est soit communale, soit intercommunale. Les deux ne peuvent pas se cumuler.

Des modalités de reversement entre communes et EPCI doivent, en principe, être déterminées en fonction des charges respectives en matière d'équipements publics.

L'absence injustifiée de reversement, dans un sens comme dans l'autre, pourrait être contestée au titre d'un enrichissement sans cause.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 60-62)

### **Dépenses de fonctionnement : contrats avec l'Etat, les collectivités entrent dans le dur**

La publication d'une circulaire très attendue fait entrer la contractualisation financière Etat-collectivités dans sa phase concrète.

<http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=43175>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 12)

### **Commande publique : le giga-chantier de la démat'**

Le 1er octobre, la commande publique passe au « zéro papier ». Tous les échanges entre acheteurs et entreprises seront dématérialisés, à commencer par la remise de l'offre, obligatoirement électronique pour les marchés supérieurs à 25 000 euros.

Certains acteurs sont prêts... d'autres beaucoup moins ! D'où le risque d'une France de la dématérialisation à deux vitesses, si les collectivités ne s'initient pas rapidement au maniement des outils numériques pour passer leurs marchés.

L'un des grands objectifs de la dématérialisation est la simplification, même si, dans un premier temps, la mutation paraît complexe. De nouveaux outils sont censés y contribuer, notamment le e-Dume, que les acheteurs devront tous accepter si l'entreprise l'utilise.

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35417914/il-faut-enclencher-la-vitesse-superieure-sinon-on-va-droit-dans-le-mur>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35417933/les-administrations-et-les-collectivites-sous-pression>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35417957/pas-a-pas-ce-que-vous-devez-faire-avant-le-1er-octobre>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35417976/des-arretes-en-preparation-pour-cadrer-les-zones-grises-du-tout-demat>

<http://archives.lagazettedescommunes.com/35418004/kit-de-demarrage-rapide-pour-eviter-les-bugs>

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 30-39)

### **Les clauses « Molière » et d'interprétariat encadrent la plume des acheteurs**

C'est avec prudence que les collectivités doivent envisager d'instaurer des clauses dites « Molière » ou d'interprétariat dans leurs marchés publics de travaux.

Le Conseil d'Etat n'a pas limité l'office du juge à un simple contrôle de motivation formelle : il y a adjoind un contrôle poussé des modalités d'application de la clause d'interprétariat.

Une clause d'interprétariat doit être en lien direct avec l'objet du marché et propre à garantir la réalisation de l'objectif d'intérêt général qui la motive.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 60-61)

### **Le sourcing, consécration d'une méthode de définition des besoins**

De nombreux acheteurs publics rencontrent des difficultés à anticiper la définition de leurs besoins, préalable à tout achat public. Une mission qui ne peut être « transférée » à un tiers.

Parmi les modalités de définition du besoin, les acheteurs publics peuvent avoir recours à la technique du sourcing, consacrée par la nouvelle réglementation des marchés publics.

Le sourcing ne doit pas constituer une violation du secret des procédés, du secret des informations économiques et financières ni du secret des stratégies commerciales.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 62-63)

### **La réglementation des marchés publics 2018**

A compter du 1er avril, les acheteurs devront manier le document unique de marché européen (Dume). Dès le 1er octobre 2018, les procédures de passation des marchés supérieurs à 25 000 euros se feront obligatoirement via des plates-formes en ligne. Et les administrations, dans le cadre de la démarche d'open data, devront, à cette date, publier les données essentielles des marchés et contrats de concession.

*Au sommaire de ce hors-série :*

- Entretien avec Laure Bédier, Directrice des Affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- Les nouveaux textes applicables
- Les conseils pratiques et dossiers spéciaux pour maîtriser les notions essentielles
- Les 50 points clés pour maîtriser les nouvelles règles
- Plus de 110 jurisprudences récentes sur la commande publique commentées
- La nouvelle réglementation des marchés publics, regroupée thématiquement, selon la passation et l'exécution de vos marchés
- Un index alphabétique

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, 19/03/2018, *Hors-série 114 p*)

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

### **Vote du budget : un temps fort de la vie communale**

Pour de nombreuses communes, le mois de mars est consacré au vote du budget. Marqué cette année par la réforme de la taxe d'habitation, il est aussi l'occasion de traditionnelles querelles locales.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 28-29)

### **Faut-il attribuer une indemnité au receveur ?**

De nombreux élus s'interrogent sur le bien-fondé de l'indemnité de conseil versée par les communes aux comptables publics.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 30)

### **Comment fait-on pour... mettre en place et faire vivre un observatoire fiscal ?**

La raréfaction des financements publics oblige à rechercher de nouvelles marges de manœuvre financières. Constituer un observatoire fiscal permet d'éclairer les élus dans leur politique fiscale et la construction de leur budget.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 48-49)

### **Le label peut-il être une technique d'achat public ?**

La réforme des marchés publics, issue de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016, autorise et encadre le recours aux labels comme technique d'achat des pouvoirs adjudicateurs et des entités adjudicatrices. Voilà un mode d'emploi de ces labels en matière d'achat public.

(à lire dans : *Lettre du cadre territorial (la)*, n° 516, 03/2018, p. 60-62)

### **Les coûts standards, clés de la performance ?**

La question de la maîtrise de la dépense devient prégnante depuis plusieurs années dans la quasi-totalité des collectivités territoriales, avec une perspective de dégradation quasi systématique. Les techniques de réduction des coûts sont, certes, depuis longtemps employées et maîtrisées dans le secteur marchand. Certaines sont parfaitement adaptables au secteur public, c'est le cas des techniques de calcul de coûts standards, qui permettent d'améliorer significativement le rapport qualité/prix du service public produit.

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 1, 01/2018, p. 38-43)

### **Loi de finances pour 2018 ; Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ; Loi de finances rectificative pour 2017 [dossier]**

Ce dossier se propose de décrypter les lois de finances. Il est composé de cinq articles mettant en lumière les mesures phares figurant dans ces trois lois impactant les collectivités territoriales et les finances locales.

*Au sommaire :*

- Introduction de la contractualisation obligatoire par la 5e loi de programmation des finances publiques
- LFI 2018 et collectivités du bloc communal
- Suppression de la TH : 1re étape d'une réforme plus globale de la fiscalité locale
- LFI 2018 et LFR 2017 pour les départements : stabilité ou sursis ?
- Confirmation de l'allocation d'une part de TVA aux régions mais suppression du fonds de soutien au développement économique

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 1, 01/2018, p. 6-32)

## **EDUCATION – ENSEIGNEMENT**

### **Articles**

#### **Handicap, la scolarisation à tout prix ?**

Accueillir à l'école tous les enfants porteurs de handicaps, quels que soient le degré et l'étendue de leurs troubles, tel est le principe de l'école inclusive. Consacré par la loi, cet idéal se heurte pourtant à bien des difficultés sur le terrain. Au point d'être remis en question ?

- Qui doit s'adapter à l'autre ? Le cas particulier de l'autisme
- Comment fait-on ailleurs ?
- Les chiffres de l'inclusion scolaire

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/36/5/depp-ni-2016-36-eleves-handicapes-loi-2005\\_674365.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2016/36/5/depp-ni-2016-36-eleves-handicapes-loi-2005_674365.pdf)

(à lire dans : *Sciences humaines*, n° 302, 04/2018, p. 18-23)

### **Périscolaire : le nombre de places d'accueil "a plus que doublé" avec la réforme des rythmes éducatifs**

En 2015-2016, selon l'Injep, on comptait en France 2,6 millions de places d'accueil périscolaire pour les enfants de moins de 12 ans, soit "près de 39 places pour 100 élèves". Des chiffres qui reflètent l'impact de la réforme des rythmes éducatifs menée entre 2013 et 2016. D'un point de vue plus large, celui de l'Union européenne et de l'accueil formel de tous les enfants de 12 ans ou moins, la France se situe à la dixième place, selon Eurostat. 40% d'enfants fréquentaient des structures formelles de garde en 2016 ; cette part était de 86% au Danemark et de 1% en Lettonie.

(à lire dans : *Localtis.info*, 13/03/2018)

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280714289&nl=1>

### **Ecomobilité scolaire, pourquoi ça marche moins bien ?**

Lancés au début des années 2000, les pédibus et autres vélobus traversent une période de crise. La faute à notre addiction sociale à la voiture, au manque d'accompagnement des communes et au système D qui a remplacé les démarches organisées. Faudra-t-il en passer par une réglementation plus coercitive ?

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 95, 03/2018, p. 8-10)

### **La consommation d'aliments faits maison à l'école**

Il n'existe aucune interdiction de consommer des aliments "faits maison" à l'école. La circulaire 2002-0004 du 3 janvier 2002 rappelle toutefois les précautions à prendre.

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 95, 03/2018, p. 11)

### **La scolarisation des mineurs isolés étrangers**

La présentation du projet de loi immigration est l'occasion de revenir sur le dispositif d'accueil des enfants allophones dans les écoles françaises porté par le principe fondamental du droit à l'éducation pour tous.

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 95, 03/2018, p. 18)

### **La voie professionnelle scolaire : viser l'excellence**

Céline Calvez, députée des Hauts-de-Seine, et Régis Marcon, chef étoilé, ont été chargés par le ministre de l'éducation nationale, d'une mission visant à réfléchir à l'avenir de la voie professionnelle afin de la rendre plus attractive, de promouvoir la diversité des formes d'excellence, d'accroître son efficacité et de mieux accompagner les jeunes vers la réussite professionnelle.

(à lire dans : *Documentation française (La)*, 02/2018, 83 p)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/184000109.pdf>

## EMPLOI – RETRAITE

### Articles

#### **Emplois des handicapés : la longue marche de l'inclusion**

Alors que Sophie Cluzel doit prochainement annoncer une réforme de la loi sur l'insertion des handicapés dans le milieu du travail, cet article fait le point sur cet aspect essentiel de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Les entreprises respectent-elles leur obligation d'avoir 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs ou préfèrent-elles payer les pénalités en cas de non-respect ? Contrairement à une idée reçue, le secteur économique public comme privé tend à jouer le jeu et si le quota n'est pas toujours atteint, il n'y a pas de mauvais, ni de bon élève. En fait, cela dépend des secteurs d'activité, des régions et aussi du niveau de formation des handicapés. C'est un point sur lequel il ne faut pas être hypocrite. Les handicapés veulent être considérés – et c'est légitime – comme les autres, alors ils doivent être évalués comme les autres sur leurs compétences. Dès lors, la question est de savoir si, plus que le droit du travail en faveur des handicapés, il ne faudrait pas mettre la priorité sur l'intégration des handicapés à l'école, à l'université et dans la formation professionnelle, afin que tout le monde soit à égalité.

- Intégration dans l'entreprise : le combat continue
- Franck Seurin : « Une évolution positive »
- Les pistes cachées de Sophie Cluzel
- Handicap et marché de l'emploi : vers la normalisation ?
- Une étape sur le chemin de l'inclusion
- Ressources humaines en établissement d'aide : pas de différences
- L'EtiC d'Armentières s'éclate
- ESAT-établissements sanitaires : même combat ?

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3053, 23/03/2018, p. 6-11)

#### **Actualité de l'intervention : évolutions, pratiques, transmission [dossier]**

*Au sommaire de ce dossier :*

- Editorial
- L'intervention, hier et aujourd'hui
- L'intervention psychologique, entre intention politique et posture clinique
- A propos de la neutralité de l'intervenant
- La démarche ergologique et le "chaînon manquant" dans le champ de l'intervention
- La démarche ergologique, une posture intervenante
- Quelle action en psychodynamique du travail face à l'évolution du monde du travail ?
- La recherche-intervention est un sport de combat
- Le métier d'ergonome, entre intelligence politique et démarche clinique
- Intervenir à l'hôpital pour redonner du sens au travail : une démarche ergologique
- Faire appel à un consultant
- L'intervention comme processus d'apprentissage de l'intervenant
- La tentation d'intervenir
- Les déterminants d'une posture intervenante
- La "dynamique humaine de l'organisation"
- L'intervention sociologique dans les organisations
- Faire l'expérience de l'intervention par la simulation
- Intervenir peut-il s'apprendre ? Imiter ou construire ?
- Quelques propositions pour penser l'avenir de l'intervention
- Résumés / Abstracts

(à lire dans : *Education permanente*, n° 214, 03/2018, p. 5-202)

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

## ENFANCE – JEUNESSE –FAMILLE

### Articles

#### **Crèches : quelle place pour les enfants défavorisés ?**

Le gouvernement entend rompre le déterminisme de la pauvreté dans une logique de prévention et d'investissement social dès le plus jeune âge. Les familles les plus pauvres ont le moins accès à l'accueil collectif, alors qu'il permettrait de réduire les inégalités, notamment langagières. Des communes ont mis en place un système d'admission en crèche fondé sur des critères transparents, qui permettent aux familles d'en comprendre les priorités.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 40-42)

#### **Lutte contre la pauvreté : les enfants au cœur d'une stratégie qui reste à financer**

Annoncé alors qu'Emmanuel Macron était surnommé le « Président des riches », la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes doit être présentée prochainement. Les intentions sont là, mais aucun financement n'a pour l'heure été révélé.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 8-9)

#### **Un suivi individualisé permet aux mineurs non accompagnés de construire leur avenir**

Le département du Cher doit mettre à l'abri les mineurs non accompagnés et leur offrir l'opportunité d'une insertion à la fois sociale et professionnelle. Ces publics sont de plus en plus nombreux. Ils nécessitent une prise en charge adaptée. Un dispositif dédié a été créé, dont la gestion a été confiée à deux associations réunies au sein d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 44-45)

#### **Enfants placés : le droit de suite**

Depuis soixante ans, la fondation Action Enfance accueille des jeunes placés dans le cadre de la protection de l'enfance. Afin qu'ils ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes à leur majorité, elle a mis en place un « service de suite » qui les aide à financer des études, un logement, un permis de conduire... et à rester en lien avec quelqu'un si besoin.

- Des jeunes motivés
- Des demandes en augmentation
- Compter pour et sur quelqu'un
- Un véritable soutien moral

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3052, 16/03/2018, p. 26-30)

#### **Enfance. Les communes en première ligne pour prévenir les situations de pauvreté [Dossier]**

Sur le terrain, quels sont les moyens de détection, de prévention et de réduction des situations de pauvreté dont disposent les élus locaux ? Eléments de réponses.

<http://www.onpes.gouv.fr/onpes-cahiers-1-enfants-pauvres-demunis-indicateurs-pauvrete-infantile.html>

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_2014-049R\\_TOME\\_I.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_2014-049R_TOME_I.pdf)

<https://www.villeamiedesenfants.fr/>

<http://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/strategie-pauvrete/article/la-delegation-interministerielle-a-la-prevention-et-a-la-lutte-contre-la>

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 38-43)



## **Crèches : jouer la transparence dans l'attribution des places**

La mise en place de règles objectives est une pratique répandue, notamment à Bordeaux (33) et à la communauté de l'Oust à Brocéliande (56)

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 44-45)

## **Divorce par consentement mutuel : le bilan (2/2) [DOSSIER]**

*Au sommaire du dossier :*

- Retour sur l'exécution de la convention de divorce par consentement mutuel
- Divorce par consentement mutuel et droit international privé
- Circulation hors l'Union des conventions de divorce : Maghreb
- Frais de l'acte de partage du régime matrimonial
- La rémunération du notaire "simple dépositaire"
- Divorce par consentement mutuel : signatures
- Focus sur le partage verbal
- Principaux points de vigilance en matière de fiscalité
- Les atouts du processus collaboratif
- Procédure participative - Trois questions à Hélène Moutardier
- Médiation - Trois questions à Anne Marion de Cayeux
- Conventions d'honoraires

(à lire dans : *Actualité Juridique. Famille*, n° 3, 03/2018, p.143-162)

## **La coparentalité ou pluriparentalité : entre réalité sociologique et inexistance juridique**

La coparentalité désigne la conception et l'éducation d'un enfant par plus de deux parents et renvoie donc à la pluriparentalité. Réalité sociologique vivante, elle est absente de la littérature juridique. Si elle ne constitue pas un concept juridique en droit positif, elle peut néanmoins, dans une certaine mesure, s'inscrire au sein de techniques juridiques familiales existantes. La présente analyse se propose d'étudier ce que recouvre ce concept et les problèmes qu'il soulève afin de réfléchir aux éventuelles évolutions normatives qu'il pourrait appeler.

(à lire dans : *Actualité Juridique. Famille*, 03/2018, p. 163-170)

## **ENVIRONNEMENT**

### **Articles**

#### **L'agriculture urbaine peut-elle nourrir les villes ?**

Les cultures essaient sur les toits, tunnels ou parkings, mais la filière doit trouver un modèle économique.

(à lire dans : *Monde (le)*, 30/03/2018, p. 6)

#### **Les services d'eau, des enjeux colossaux, mais des investissements en berne**

Quatrième volet du dossier consacré aux enjeux de l'eau pour les collectivités, cet article aborde le nerf de la guerre... le financement, évidemment ! S'agissant des deux cycles de l'eau, les besoins sont gigantesques. Mais les moyens pour investir ne sont pas au rendez-vous. Il va pourtant falloir trouver des solutions...

<http://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/les-enjeux-de-leau-et-les-collectivites-territoriales/>

(à lire dans : *lagazettedescommunes.com*, 19/03/2018)

## **Le décret qui baisse le son**

Destiné à préserver la santé du public et des riverains exposés à des sons amplifiés, le décret du 7 août 2017 portant sur les niveaux sonores est particulièrement contraignant.

(à lire dans : *Journal des maires et des conseillers municipaux*, n° 3, 03/2018, p. 41)

## **Agriculture urbaine : de la fourche à la fourchette [Dossier]**

Sommaire du dossier

- Développer une agriculture bio de proximité
- Agriculture et urbanisme : la nécessaire cohabitation
- Dépasser le frein de l'accès au foncier
- Redonner un sens à la préservation des terres agricoles
- Approvisionner la restauration collective

(à lire dans : *Lettre du cadre territorial (la)*, n° 516, 03/2018, p. 24-34)

## **EUROPE**

### **Articles**

#### **Fin des circonscriptions régionales : quel impact pour les communes ?**

L'Assemblée nationale a adopté, le 14 février, le retour à une circonscription électorale unique pour le scrutin européen de 2019.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 24-25)

## **POLITIQUE D'IMMIGRATION**

### **Articles**

#### **Isabelle Coutant : " La défense du quartier autant que la défense des réfugiés "**

Au cœur de l'été 2015, la sociologue Isabelle Coutant a vécu la « crise des réfugiés » à l'échelle de son quartier, place des Fêtes, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Une sorte de « mini-Calais » en bas de chez elle. Elle en a tiré un livre qui relate la déstabilisation des riverains, les solidarités et les peurs. Radioscopie de trois mois de cohabitation habitants-migrants.

- Comment le quartier a-t-il réagi à l'installation des migrants ?
- Qui sont les personnes qui se sont mobilisées ?
- Parmi les gens qui ont été hostiles à l'occupation, y a-t-il un profil type ?
- Comment la solidarité s'est-elle manifestée ?
- Quel a été l'impact sur les enfants du quartier ?
- Que s'est-il passé après l'évacuation ?

<http://iris.ehess.fr/index.php?398>

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3052, 16/03/2018, p. 32-33)

## POLITIQUE DE LA VILLE

### Articles

#### **L'exigence d'un développement économique local au sein des quartiers populaires**

Dans ce guide, le CGET, Amadeus et la Caisse des dépôts partage l'état de leurs réflexions communes sur le développement local des quartiers, à l'issue de travaux conduits avec leurs réseaux des partenaires.

Comment combiner les logiques des partenaires – élus, entreprises, investisseurs, pouvoirs publics... – pour formuler un projet cohérent, efficace et pérenne ? Comment faire sortir les habitants des quartiers prioritaires pour aller vers les bassins d'emploi de leurs agglomérations mais y faire entrer des investisseurs ? Quelles sont les priorités pour l'accès et le maintien dans l'emploi ?...

Les auteurs proposent cinq pistes pour développer les synergies locales. Retours d'expériences et méthodologies complètent très concrètement cet ouvrage.

(à lire dans : *Commissariat Général à l'égalité des territoires*, 09/2017, 15 p.)

[https://core.xvox.fr/pdfmaster/web/viewer.html?file=https%3A%2F%2Fcore.xvox.fr%2FPDF%2FCGET%2Factes\\_colloque\\_developpement\\_economique\\_cget\\_light.pdf](https://core.xvox.fr/pdfmaster/web/viewer.html?file=https%3A%2F%2Fcore.xvox.fr%2FPDF%2FCGET%2Factes_colloque_developpement_economique_cget_light.pdf)

## POLITIQUES DE SECURITE

### Textes officiels

#### **Loi n° 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité**

Cette loi vise à transposer deux directives et à tirer les conséquences en droit interne d'une décision du Parlement européen et du Conseil.

Le titre Ier a pour objet de transposer la directive (UE) 2016/1148 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union. Cette directive met en place de nouvelles obligations en matière de cyber-sécurité pour les opérateurs de services essentiels au fonctionnement de l'économie et de la société et les fournisseurs de services numériques.

Le titre II vise quant à lui à transposer la directive (UE) 2017/853 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes.

Le titre III (art 22 du projet de loi) vise à transposer en droit interne les obligations prévues par la décision n° 1104/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 relative aux modalités d'accès au service public réglementé offert par le système mondial de radionavigation par satellite issu du programme Galileo.

La loi comprend deux titres supplémentaires : le titre IV comprend les dispositions applicables en outre-mer et le titre V les dispositions transitoires.

(à lire dans : *Journal officiel de la République française. Lois et décrets*, n° 48, 27/02/2018)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2018/2/26/INTX1728622L/jo/texte>

## Articles

### **Vidéosurveillance intelligente : les premiers enseignements**

Reconnaissance faciale, détection de scènes de violence, signalement d'un colis suspect... Les nouvelles possibilités qu'offre la technologie sont multiples.

Alors que les collectivités sont encore peu nombreuses à s'y intéresser, les retours d'expérience des villes pionnières sont riches d'enseignements.

L'usage des villes se révèle assez nuancé même si toutes reconnaissent que ces nouveaux outils facilitent le travail d'exploitation.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 42-44)

<http://www.lagazettedescommunes.com/556216/videosurveillance-intelligente-les-premiers-enseignements>

### **Un guichet unique pour gérer les réclamations**

Nantes (311 479 habitants, Loire-Atlantique). Nuisances, incivilités, sécurité..., les Nantais bénéficient d'un suivi personnalisé à la Maison de la tranquillité publique.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 46)

## **RESSOURCES HUMAINES – MANAGEMENT**

### Articles

#### **Les conservateurs de musées, des managers comme les autres**

Les conservateurs du patrimoine directeurs de musées territoriaux sont-ils prêts à sortir de leur posture d'expert pour assumer des fonctions de management et comment les directions RH et culture des collectivités peuvent-elles les accompagner ?

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 24-26)

#### **Développer ses talents, ça s'apprend !**

Contrairement aux idées reçues, le développement de performances au-dessus de la moyenne n'a que peu à voir avec des qualités naturelles, innées, d'un individu. Pas plus que la passion ne vient dès le début aux hommes. Tout cela demande, pour se développer, un soin constant des encadrants. La performance est réellement quelque chose qui se travaille de près.

(à lire dans : *Lettre du cadre territorial (la)*, n° 516, 03/2018, p. 44-45)

#### **Agilité, créativité, management 3.0 : une réalité dans l'encadrement intermédiaire ?**

Introduits comme des réponses stratégiques et organisationnelles aux fluctuations environnementales, l'agilité, ou encore le management 3.0, ont fait une entrée remarquée dans notre vocabulaire de managers. Issue d'une réflexion sur le management de projets informatiques, la méthode agile s'est développée en opposition au taylorisme, ou à l'organisation scientifique du travail, et leur vision très limitée de l'individu au travail. Pourtant, ce manager agile a du mal encore à se frayer un chemin sur cette nouvelle voie.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 66)

## **Le conseil en évolution professionnelle : Rupture ou continuité ? [dossier]**

*Au sommaire de ce numéro :*

1. Le CEP interpelle les pratiques d'accompagnement :
  - Conseil et accompagnement par temps incertains : entre agilité et médiation du sens
  - Les contextes socio-économiques du CEP
  - Accompagner vers l'emploi, un nouveau paradigme pour la formation ?
  - Du bilan de compétences au conseil en évolution professionnelle, un regard sur le travail prescrit
2. Des expériences territoriales :
  - Le conseil en évolution professionnelle à l'épreuve d'une ingénierie des parcours
  - Regards pluriels sur une expérience pilote du CEP
  - Former les acteurs du CEP : une démarche d'analyse partagée de situation
  - Que peut le dialogue territorial pour accompagner les parcours professionnels ?
  - L'alliance de travail au service de l'évolution professionnelle : les pratiques en construction du CEP
  - L'approbation du CEP par les opérateurs de l'orientation
  - Synergies territoriales et synergies d'acteurs. Des ressources pour le CEP et pour l'ingénierie de parcours
  - Organiser une collaboration territoriale autour du CEP
3. Le CEP et les autres démarches :
  - La VAE collective pour soutenir les parcours d'évolution professionnelle
  - Quelle articulation entre le conseil en évolution professionnelle et le bilan de compétences modulaire ?
  - L'approche de Palo Alto dans le conseil en évolution professionnelle
  - Les cadres en quête de sens : une nouvelle problématique d'orientation
  - La mission de sécurisation du conseiller en évolution professionnelle dans un contexte de mutation permanente

(à lire dans : *Education permanente*, n° Hors-série AFPA, 2018, 208 p.)

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

## **SOCIAL – SANTE – HANDICAP**

### **Articles**

#### **En finir avec la gestion saisonnière de l'hébergement d'urgence**

Le gouvernement et les collectivités locales ont mobilisé 15 000 places dans le cadre du plan « hiver », et 5 000 autres dans le cadre du Plan Grand Froid. Que deviendront-elles au lendemain du 31 mars ?

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 16)

#### **Dépendance : avis de tempête en Martinique**

Les jeunes générations s'exilant massivement vers la métropole, la Martinique est le département le plus vieux de France, ce qui remet en cause le modèle familial de prise en charge des personnes âgées et handicapées. De ce fait, le nombre de places en institution est faible et ne peut pas répondre à la nouvelle demande qui apparaît. Explication d'une crise sous les tropiques.

- Yola François-Rubin : "des prix au rabais pour des prestations marchandes"

- Denise Desormeaux : "un rattrapage certain"

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128984>

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3053, 23/03/2018, p. 22-26)

### **Action sociale territorialisée : le millefeuille administratif**

L'action sociale et médico-sociale repose sur une myriade d'acteurs. Chacun pour ce qui le concerne agit, impulse une politique gouvernementale ou locale, déploie des moyens, met en œuvre des services pour ses administrés ou accueille, selon l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), plus de 2,4 millions de personnes et au-delà l'ensemble de personnes prises en charge à leur domicile.

Les établissements sociaux et médico-sociaux, et avec eux l'ensemble des usagers, donc, constituent les éléments centraux d'une organisation, d'un système, où l'Etat et les collectivités locales ont vu leur rôle évoluer au fur et à mesure du développement de la décentralisation et, par la suite, du principe de déconcentration.

C'est cet équilibre entre ces deux acteurs principaux que sont l'Etat et les collectivités locales en matière de conduite de l'action sociale que cet article tente de montrer.

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3053, 23/03/2018, p. 41-47)

### **La lutte contre le non-recours passe aussi par une mutuelle solidaire**

A Besançon, la mutuelle pour tous « Visa santé » permet au CCAS d'articuler une politique sociale en détectant les publics les plus éloignés de la couverture sociale.

La mutuelle s'adresse à un large public : aux personnes ne pouvant pas s'offrir de complémentaire santé mais aussi à tous les Bisontins et aux agents territoriaux.

Le CCAS a mis en place un numéro unique. Les travailleurs sociaux l'utilisent pour orienter vers la permanence de la mutuelle mais aussi vers d'autres services.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2407, 19/03/2018, p. 46-47)

### **Assises nationales des EHPAD : l'avenir en face**

Les hasards du calendrier font-ils bien les choses, comme le dit la sagesse populaire ? Était-il opportun d'organiser des Assises nationales des EHPAD les 12 et 13 mars pour réfléchir sereinement à l'avenir des établissements, l'avant-veille d'un mouvement national de grève, soutenu par des syndicats de dirigeants ? Au vu de la participation, du niveau des débats et des échanges, la réponse semble être positive. Il était temps, en effet, de regarder l'avenir en face, alors que le papy-boom est en pleine explosion. Les tables rondes et autres rencontres ont permis de dégager des lignes de force, comme la fin du modèle du tout-EHPAD, la diversification des modes de prise en charge, la professionnalisation des métiers du grand âge, la montée en qualité de l'évaluation des pratiques et des établissements et le refus des futurs retraités d'être encasernés. Ces assises ont donc marqué une rupture conceptuelle dans la prise en charge du vieillissement. « Trop fort », comme disent les jeunes. L'enjeu est maintenant de traduire en réformes structurelles, financières et organisationnelles cette nouvelle donne, d'opérer – comme dirait Emmanuel Macron – une véritable transformation sociétale. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra dire, dans un an ou deux, qu'il y a eu un avant et un après Assises 2018.

- Le match résidences autonomie-résidences seniors
- Agnès Buzyn promet un "véritable plan métiers"
- Une évaluation plus encadrée
- Les papy-boomers font de la résistance
- Le choc du burn-out

(à lire dans : *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 3052, 16/03/2018, p. 6-9)

## **Comprendre la vaccination - Enfants, adolescents, adultes (Brochure 2018)**

La brochure « Comprendre la vaccination : enfants, adolescents, adultes » répond aux questions les plus fréquentes du public et fait le point sur les différentes maladies pour lesquelles il existe un vaccin.

(à lire dans : *Inpes*, 15/03/2018, 19 p.)

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1669>

## **Métropole, vous avez dit métropole [DOSSIER]**

*Au sommaire du dossier :*

- Métropole, vous avez dit métropole ?
- Grand Lyon : projet métropolitain des solidarités 2017-2022
- Les CCAS du Grand Lyon à l'heure du PMS
- Rennes : une métropolisation encore timide sur le social

(à lire dans : *Actes : actions et territoires du social*, n° 486, 03/2018, p. 12-21)

## **115 000 personnes travaillent en 2016 dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale des départements**

Fin 2016, selon l'enquête Aide sociale de la DREES, les conseils départementaux de France métropolitaine emploient 115 000 personnes dans le secteur social et médico-social, dont près de 37 000 assistants familiaux, 35 000 agents administratifs et techniques, et plus de 29 000 agents sociaux et éducatifs. Hors assistants familiaux, un tiers du personnel travaille dans des services polyvalents et deux tiers dans des services spécifiques. Parmi eux, un sixième exerce dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, et un sixième dans celui de la protection maternelle et infantile.

(à lire dans : *DREES - études et résultats*, n° 1054, 03/2018, 2 p.)

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1054.pdf>

## **Vivre le Vieillir : autour du concept de déprise**

Né à Toulouse, il y a déjà 30 ans, le concept de déprise se veut un outil analytique visant à rendre compte de l'expérience du vieillir. Plus précisément, la déprise désigne un travail d'aménagement du parcours de vie, et parfois même de la personne, qui s'appuie sur une série de tentatives de substitution d'activités ou de relations. Ces dernières surgissent après diverses expériences de ruptures (retraite, veuvage, maladie, etc.) qui accentuent le sentiment de la fragilité et de la perte de prise sur le monde. Ce travail de négociation de soi avec soi, les autres et l'environnement opère par sélection, économie des forces et réorientation. De telles stratégies de reconversion constituent aussi un moyen de préserver son intégrité face à l'irréversibilité du temps.

Porté par différentes disciplines, le présent numéro explore les conditions de genèse du concept, discute sa pertinence, son évolution et son ancrage empirique et examine ses limites. En accord avec cet objectif et en en faisant le point de départ de leur réflexion, les auteurs adoptent une posture originale : ils rendent compte du caractère opérationnel de la déprise et donnent à voir l'intérêt du concept pour les professionnels de la gérontologie, tout en montrant que son potentiel analytique n'est pensable qu'à l'aune de ce qui lui fait obstacle et qu'il cherche à dépasser.

(à lire dans : *Gérontologie et société*, n° 155, 03/2018, p. 9-147)

<https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2018-1.htm>

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

## SOCIETE

### Articles

#### **Les enjeux du grand bouleversement [dossier]**

*Au sommaire de ce dossier :*

- Les enjeux du grand bouleversement
- Gouverner à l'heure de la révolution des pouvoirs
- Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'internet
- "Défavorablement connus"
- Le pouvoir des algorithmes
- La donnée numérique, bien public ou instrument de profit
- La twitt-politique : l'élection présidentielle française de 2017 sur les réseaux sociaux numériques
- Un guide critique des fake news : de la comédie à la tragédie
- Récit-fiction : le jour où les plateformes américaines ont tués les médias européens
- La neutralité du Net
- Les exclus de la datacratie
- Manifeste de Jeremy Corbyn pour la démocratie numérique (document)

*(à lire dans : Pouvoirs, n° 164, 01/2018, p. 7-152)*

NB : compte-tenu du volume, ce document est en consultation au Centre de Ressources Documentaires

## SPORT – LOISIRS – ANIMATION

### Articles

#### **L'héritage des Jeux olympiques devra se construire "avec les territoires"**

Au-delà des compétitions elles-mêmes, en 2024, les organisateurs des Jeux appellent les élus à réfléchir dès maintenant à l'héritage des JO à long terme.

*(à lire dans : Maires de France, n° 355, 03/2018, p. 15)*

#### **Sport et démocratie [DOSSIER]**

*Au sommaire du dossier :*

- Le sport au défi !
- Sport et démocratie : quelques aspects juridiques
- Gouvernance sportive : démocratie et éthique du dirigeant
- Démocratisation de la pratique : un enjeu complexe pour les fédérations
- La lente reconnaissance du "citoyen-supporter"
- Quel avenir ?

*(à lire dans : Jurisport, n° 184, 03/2018, p. 17-33)*

#### **Management de l'animation - 12 000 animateurs formés et reconnus dans l'aide à la personne**

C'est dans le cadre de son 12e congrès national, qui s'est tenu les 8 et 9 novembre 2017 à Paris, que le Groupement des Animateurs en gérontologie (CAG) a présenté les résultats de sa 3e enquête nationale sur l'animation avec les personnes âgées

*(à lire dans : Géroscopie pour les décideurs en Gérontologie, n° 87, 12/2017, p. 24-25)*

## **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – COMMUNICATION**

### **Articles**

#### **Gérer les droits des agents et des administrés en matière de données personnelles**

Les collectivités territoriales constituent des responsables de traitements de données personnelles au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD).

A compter du 25 mai 2018, les dispositions du RGPD, qui imposent une protection accrue des données personnelles, entreront en vigueur.

Les responsables de traitements doivent organiser l'exercice par les personnes concernées (administrés, agents...) de leurs droits sur les données.

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 64-65)

#### **Open data : quelle licence choisir pour ouvrir ses données?**

La licence définit les droits et devoirs de réutilisateurs de données publiques. L'État a laissé aux administrations le choix entre deux licences.

(à lire dans : *Maires de France*, n° 355, 03/2018, p. 57)

#### **S'emparer des informations offertes par l'open data**

Le 1er novembre 2018, l'ouverture des données devra être effective pour une majorité de collectivités. Au-delà de la transparence des informations, l'open data offre également de nouvelles possibilités aux collectivités qui s'en emparent.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 17-21)

#### **Dix conseils pour se lancer dans l'open data**

À partir d'octobre 2018, les collectivités de plus de 3500 habitants devront rendre accessible leurs données grâce à un portail web d'open data. Mais comment s'y prendre, par où commencer ? Dix conseils tirés de l'expérience de Nantes, Angers et Montpellier.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 310, 02/2018, p. 40-41)

#### **Collectivités locales : le web social n'est pas un média comme les autres !**

La majorité des collectivités locales a pris son temps avant de se lancer sur les réseaux sociaux et surtout, de saisir l'importance stratégique d'une telle démarche. Car pour être performant, il ne suffit pas d'être présent et considérer le phénomène comme un simple média de plus ou un "gadget". Dans les collectivités qui ont compris l'enjeu et savent en mesurer les bénéfices, les réseaux sociaux ont entraîné une réorganisation profonde de l'organisation du travail. En les forçant à s'adapter. En accélérant le temps, bien calé autrefois sur celui du magazine. En obligeant à casser les silos et à travailler en transversalité. En insufflant un état d'esprit collaboratif avec les autres services. En faisant évoluer le métier de directeur de la communication, passé de producteur d'informations à médiateur, en charge de la "relation citoyenne". En revenant, finalement aux fondamentaux de la communication : l'écoute et la parole. Placé au centre de toutes les attentions, le web social est devenu hautement stratégique : c'est une arme d'intelligence territoriale, d'écoute et de persuasion massive, si on sait le piloter au millimètre près avec des KPI bien choisis, en jouant le jeu de la réactivité et de l'authenticité. Comment mesurer ses performances ? Comment construire un écosystème socialmédia adapté à son organisation ? Comment réussir sa présence ? Éléments de réponses.

(à lire dans : *Revue du gestionnaire public*, n° 1, 01/2018, p. 64-68)

---

## EXPERIENCES DE COLLECTIVITE

---

### **L'action de prévention des travailleurs sociaux au sein des écoles primaires**

L'accompagnement social global des familles ne prenant pas suffisamment en compte le lien parents-enfants, le CCAS d'Aurillac (Cantal) a spécialisé une équipe pour les écoles primaires.

Toutes les familles peuvent faire appel au travailleur social, pour une aide financière ou un problème personnel. Les professeurs y trouvent une aide précieuse. Une permanence d'une demi-journée par semaine est organisée dans chaque école. En dehors, le travailleur social effectue visites aux familles, rencontre des partenaires...

(à lire dans : *Gazette des communes, des départements, des régions (la)*, n° 2408, 26/03/2018, p. 52-53)

### **Rosny-sous-Bois : une éco-école pour une pédagogie différente**

Bois, paille, brique : le groupe scolaire des Boutours, à Rosny-sous-Bois (93), est non seulement un modèle d'écoconstruction, mais aussi le lieu d'une pédagogie différente, ouverte sur l'écologie et la citoyenneté.

(à lire dans : *Acteurs de la vie scolaire*, n° 95, 03/2018, p. 12)

### **Des congés payés pour s'ouvrir aux autres**

Nombreux sont ceux à avoir, un jour, rêvé de tout "lâcher" pour s'engager dans une cause humanitaire. A la mairie de Puteaux, ce rêve est désormais accessible. Les agents peuvent, s'ils le souhaitent, s'expatrier l'espace de quelques semaines pour partager leurs compétences avec d'autres populations.

(à lire dans : *Techni.cités*, n° 311, 03/2018, p. 67)

---

## NOUS AVONS RECU

---

**A la recherche du management territorial : construire les territoires entre idéologie, paradoxe et management** / HERNANDEZ SOLANGE - Presses universitaires de Provence, ESPACES PUBLICS, 2017

(Localisation : 122.2-HER-R)

**Dans la Google du loup** / KERDELLANT CHRISTINE - Plon, 2017

(Localisation : 621.4-KER-D)

**Mutabilité urbaine : la nouvelle fabrique des villes** / DURAND ANNE - Infolio éditions, ARCHIGRAPHY POCHE, 2017

(Localisation : 700.1-DUR-M)

**Le Grand Paris : l'accélération du monde** / CLUZET ALAIN - Infolio éditions, ARCHIGRAPHY POCHE, 2017

(Localisation : 705.5-CLU-G)

**Aménagement et équipement des espaces publics** / GYEJACQUOT Jean-Pierre - Moniteur (Éditions du), 2016

(Localisation : 712.1-GYE-A)

**Voirie urbaine - Guide d'aménagement** / REYNAUD JEAN-LUC, SAGNARD NADEGE, BRUNEL FRANCOIS, DEBOUDT BERTRAND, CEREMA - Cerema, REFERENCES, 2016

(Localisation : 712.4-REY-V)

**Annales corrigées du concours d'Assistant de conservation, Assistant de conservation principal (2e et 1re classe) du patrimoine et des bibliothèques 2018-2019. Spécialités II - Archives. Documentation. Concours externe, interne, 3e concours. Examen avancement de grade et promotion interne.** / Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne - Documentation française (La), 2018

(Localisation : ANNALES)

**Annales corrigées du concours d'Attaché territorial 2018. Concours externe, interne, 3e concours. Catégorie A** / Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne - Documentation française (La), 07/03/2018

(Localisation : ANNALES)